

1345
ICOM/3
PARIS, le 10 octobre 1949

CONSEIL INTERNATIONAL DES MUSÉES

REFLEXIONS POUR LES MEMBRES DES COMITÉS EXECUTIF ET CONSULTATIF

Membre du Comité exécutif, du Bureau, du Comité de rédaction, Président du Comité consultatif d'un Comité national et d'un Comité international responsable en son temps de l'organisation de la première conférence biennale de l'ICOM, j'ai eu l'occasion, dès l'origine, d'éprouver les principaux rouages, de conférer avec de nombreux membres et de suivre l'évolution générale de cette institution. A la lumière de cette expérience, j'estime que le moment est venu de porter sur notre œuvre un large jugement critique et d'envisager ce qu'il conviendrait de faire, au prix de quelques réformes, pour étendre et affermir nos progrès.

Pour ma part, je crois devoir communiquer à votre bienveillante attention les suggestions suivantes, inspirées de ma propre expérience, jointe aux réflexions de mes plus proches collaborateurs.

Pour la commodité de l'exposé, j'ai groupé ces suggestions en cinq rubriques d'inégale longueur. Ce faisant, j'ai concentré mon attention sur certains points, à mes yeux, essentiels.

Je n'en admetts pas moins à l'avance tout ce qu'un tel bilan peut présenter de lacunes. C'est dire que je sollicite de mes confrères des Comités exécutif et consultatif, à ce sujet et le plus tôt possible, leurs impressions et leurs remarques. J'en tiendrai compte pour élaborer de façon plus précise, le moment venu, les propositions que j'envisage de soumettre à nos conseils appropriés.

Je me suis notamment longuement entretenu de ces suggestions avec M. G. H. Rivière, Directeur général associé de l'ICOM, avec lequel j'ai mis au point l'exposé que je vous adresse.

1. ACCROÎTRE DE FAÇON MASSIVE LE NOMBRE DES MEMBRES DE L'ICOM

Pour affirmer son caractère représentatif et augmenter ses ressources, l'ICOM doit accroître de façon massive le nombre de ses membres. Cela, semble-t-il, par l'emploi simultané de plusieurs moyens.

II. Accroître le nombre de Comités nationaux

Les statuts prévoient l'institution, dans chaque pays, d'un Comité national de 15 membres professionnels (Directeurs ou Conservateurs de musées ou organismes assimilés), recrutés par cooptation et élisant leur Président.

Actuellement, de tels Comités sont institués dans 38 pays, à savoir 35 pays dont les Etats sont membres de l'UNESCO (1) et 3 pays dont les Etats ne sont pas membres de l'UNESCO (2).

Il conviendrait de constituer des Comités dans 15 autres pays dont les Etats sont membres de l'UNESCO (3), ainsi que dans d'autres pays dont les Etats ne sont pas membres de l'UNESCO (4). Là du moins où cela est possible et souhaitable.

12. Compléter l'effectif des membres "actifs"

Actuellement, le nombre total de membres "actifs" (nous dénommerons ainsi, par commodité, les membres des Comités nationaux) est de 401. Or, l'effectif maximum correspondant aux 38 comités existants devrait s'élever, à raison de 15 membres par Comité, à 38×15 , soit 570 membres. Resterait donc à recruter au total un nombre de membres "actifs" égal à la différence, soit $570 - 401 = 169$ membres "actifs" à recruter.

On ne saurait toutefois atteindre l'effectif maximum dans les pays, relativement assez nombreux, où la population ou le nombre de musées sont peu élevés. L'effort de recrutement serait à faire à la mesure des besoins et des possibilités.

Même s'il en devait résulter des difficultés dans le recrutement il conviendrait désormais de ne coopter comme membres "actifs" que des professionnels. Les non professionnels déjà cooptés resteraient en fonction dans la mesure dictée par les circonstances locales.

L'actuel taux de cotisation exigé des membres "actifs", assez élevé ($\$ 4$ ou $\text{£} 1$), ne saurait être réduit sans inconvénients. Mais les musées, les collectivités locales et même les Etats dont relèvent les membres "actifs" pourraient prendre à leur charge tout ou partie des cotisations exigées. Il y a pour cela des précédents.

(1) Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Haïti, Hollande, Inde, Iraq, Italie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Siam, Suisse, Syrie, Tchécoslovaquie, Turquie, Union sud-africaine, Venezuela.

(2) Finlande, Portugal, Suède.

(3) Afghanistan, Arabie Saoudite, Argentine, Birmanie, Honduras, Hongrie, Iran, Israël, Liban, Liberia, Luxembourg, République dominicaine, Salvador, Uruguay.

(4)

Rien ne serait changé à l'actuel statut des membres "actifs". Il convient de souligner que l'organisation centrale leur fait le service de toutes les publications de l'ICOM, périodiques ou non.

13. Instituer une catégorie de membres bienfaiteurs

à la demande de l'actuel statut
L'ICOM comprend actuellement 69 membres associés, dont 29 personnes et 40 musées ou organismes assimilés : nombre trop modeste, qui s'explique moins par l'insuffisance de la propagande que par le taux élevé de la cotisation minimum exigée (personnes 4 dollars, musées 15 dollars).

C'est en réalité de membres bienfaiteurs qu'il s'agit et il serait à la fois plus juste et de meilleure psychologie de dénommer ainsi les actuels membres associés. Un effort de recrutement placé sous le signe du mécénat ou de la solidarité aurait bien plus de chances d'aboutir.

Ces membres bienfaiteurs pourraient être : a) des musées ou organismes associés ; b) des professionnels ; c) des non professionnels, mais seulement à titre exceptionnel et en considération de grands services rendus à l'institution muséale.

Les adhésions des musées et des professionnels seraient soumises au seul agrément du Comité national intéressé. Les adhésions des organismes assimilés et des non professionnels seraient soumises à l'agrément du Comité national et à celui de l'organisation centrale.

Les conditions de cotisation seraient celles demandées aux actuels membres associés (minimum de 4 dollars (professionnels) ; 10 dollars (non professionnels) ; 15 dollars (musées)).

Les professionnels auraient les mêmes avantages et priviléges que les membres actifs. Les non professionnels recevraient à titre gracieux toute la publication de l'ICOM, périodiques ou non.

14. Accroître de façon massive le nombre des membres associés (future formule)

L'institution d'une catégorie de membres bienfaiteurs aurait pour corollaire une réforme de l'actuel statut des membres associés.

Ceux-ci devraient être, très strictement, a) des musées ou organismes assimilés, b) des professionnels.

Les candidatures seraient agréées par le Comité national intéressé.

Le taux de cotisation serait fixé à un minimum de 2 dollars 10, 500 frs, cela en vue d'obtenir le plus grand nombre possible d'adhésions.

Les membres associés recevraient à titre gracieux ICOM NEWS, périodique de l'ICOM ; ils bénéficieraient d'une réduction d'au moins 50 % sur le prix ordinaire d'achat des autres publications de l'ICOM ; ils seraient admis à participer à titre consultatif à ses assemblées générales et aux séances de ses conférences biennales ; les Comités internationaux pourraient les coopter parmi leurs membres et les inviter à faire partie de leurs commissions spécialisées.

2. ACCROITRE LE RÔLE DES COMITÉS NATIONAUX

La participation des Comités nationaux, actuellement, est de valeur très inégale. Quelques Comités s'associent déjà très largement à la vie de l'organisation. La plupart se manifestent peu. Certains ne donnent pratiquement pas signe de vie.

Pour apporter à l'organisation centrale la participation dense et égale qu'elle souhaite, il conviendrait que les Comités ne perdissent jamais de vue les objectifs suivants :

21. Parfaire leur composition

L'effectif devrait être composé de manière à représenter, cela toujours par des professionnels, a) les organisations de musées (directions générales, associations de musées, associations de conservateurs), b) les principaux musées de chaque genre (science et technique, histoire naturelle, ethnographie et folklore, histoire et archéologie, art), c) quelques musées locaux de type et d'importance variés, d) les principaux types d'activités muséales spécialisées (organisations scientifique et documentaire, techniques muséographiques, éducation, etc.)

22. Améliorer leur condition de travail

Les Comités nationaux devraient se réunir plusieurs fois par an pour discuter des affaires de l'ICOM, définir les programmes de travail, en désigner les responsables, en suivre l'exécution, en faire exploiter les résultats.

Il est presque toujours impossible au Président de faire face tout seul aux activités qu'exige une bonne gestion (convocations, propagande, correspondance avec l'ICOM, cotisations, etc.) Il paraît donc très nécessaire de s'assurer les services d'un secrétaire, bénévole ou rétribué, peut-être un jeune conservateur de mérite, soucieux de faire ses preuves.

23. Intensifier leurs travaux sur le plan national

Un recensement des musées existants et de leurs programmes respectifs est l'une des conditions essentielles des activités de l'ICOM. En cas de besoin, de tels répertoires devraient être constitués ou complétés.

On a déjà insisté (§ 1) sur la nécessité générale de recruter des membres "actifs", "bienfaiteurs", ou "associés". Il s'agit ici encore d'une tâche importante des Comités nationaux.

L'organisation centrale et ICOM NEWS ne peuvent se passer d'informations nombreuses, variées et fraîches sur la vie des musées dans chaque pays (5). Tout Comité national devrait donner satisfaction à ce besoin, a) directement, par l'envoi de coupures, d'extraits, de résumés, de notes spécialement rédigées, etc..., b) indirectement, en contribuant au développement des échanges d'ICOM NEWS avec les périodiques muséaux du pays.

Le Centre international de documentation muséologique géré conjointement par l'ICOM et l'UNESCO rassemble, répertorie, classe, met en consultation et divulgue des guides, catalogues, tracts, bulletins, revues, rapports annuels, photos, plans et documents de toute nature concernant les musées. En ce qui concerne leurs ressorts, les Comités nationaux devraient veiller à la mise à jour d'un tel matériel, source d'informations d'actualité, moyen de documentation permanente.

Des enquêtes internationales et des questionnaires sont lancés par l'organisation centrale, pour lesquels le pourcentage de réponses de Comités nationaux est insuffisant (6), ce qui compromet l'exécution des tâches de l'ICOM. Les Comités devraient participer plus fidèlement à ces activités, étant entendu que l'organisation centrale, loin d'abuser de ses priviléges, bornera ses demandes à l'essentiel.

24. Intensifier leurs travaux sur le plan international

Les Comités nationaux devraient s'efforcer :

- a) de faire prendre place aux experts les plus qualifiés (membres actifs ou associés) dans les Comités internationaux et leurs commissions restreintes et de procurer à ces experts les moyens matériels pour travailler dans ces organismes ; à défaut, d'y faire collaborer ces experts de façon plus ou moins indirecte ;
- b) d'être représentés dans le Comité exécutif et, dans l'affirmative, de procurer à leurs représentants les moyens matériels pour participer aux conférences dudit Comité ;

(5) Voir à ce sujet circulaire C. 48.1 du 26 novembre 1948, adressée aux Présidents des Comités nationaux.

(6) Malgré un rappel, 3 Comités nationaux sur 38 seulement, ont jusqu'ici répondu à un questionnaire de recensement des périodiques de musées, ce qui aurait pu gravement entraver l'organisation des échanges d'ICOM NEWS et nuire à sa bonne information.

- c) de procurer à leurs Présidents les moyens matériels pour participer aux Conférences du Comité consultatif, dont ils font partie es-qualité ;
- d) de participer aussi largement que possible aux conférences biennales, par la préparation de rapports et de communications, l'envoi de délégations, etc. ;
- e) de faciliter aux personnes envoyées ou recommandées par l'organisation centrale l'accomplissement de leurs tâches.

25. Bénéficier de mesures de réciprocité

Dès l'origine l'organisation centrale a fait bénéficier les membres "actifs" ou "associés" d'un service gracieux de toutes les publications de l'ICOM.

Tout récemment, le Comité de rédaction de MUSEUM, sur la proposition du représentant de l'ICOM, a décidé de faire attribuer un service gracieux de cette revue à tout Président de Comité national.

L'organisation centrale se fait désormais une règle : a) d'informer les Comités nationaux des actions d'importance secondaire qu'elle est appelée à engager dans leurs pays respectifs ; b) de consulter les Comités nationaux avant d'engager toute action importante ou de procéder à toute désignation personnelle intéressant leurs pays respectifs.

Il conviendrait enfin que le fonctionnement matériel des Comités nationaux put être facilité à l'aide d'un prélèvement opéré au passage, dans une proportion à débattre (de 10 % à 33 % ??) sur l'ensemble des cotisations perçues dans le pays.

26. Prendre haute conscience de leur mission

Fonctionnant à de telles conditions, les Comités nationaux seraient appelés :

- a) à l'intérieur de leur pays et sans se substituer pour autant aux organisations muséales autorisées, à représenter et à affirmer l'ICOM, à être les répartiteurs de toutes les expériences, de tous les progrès que capitalise cette institution internationale.
- b) à apporter à l'ICOM, avec leurs suggestions et leurs doléances, une précieuse émanation de ce qui constitue les personnalités nationales des musées.

3. ACCROITRE LE ROLE DES COMITES INTERNATIONAUX

Les Comités internationaux de l'ICOM ont pour but de grouper par spécialités muséologiques, en fait sans limitation de nombre, des experts professionnels de divers pays, membres "actifs" ou "associés" (nouvelle formule) de l'ICOM. Crées à la décision de l'Assemblée générale ou du Comité exécutif ; ils ont dû jusqu'ici leur Président à cet organisme. Ce Président a lui-même constitué leurs effectifs initiaux, en collaboration plus ou moins grande avec l'organisation centrale (7).

Or malgré les réformes de structure faites à la suite des résolutions de la première conférence biennale, de tels Comités sont encore loin de rendre tous les services qu'on en peut attendre. Pour y parvenir, il conviendrait semble-t-il de réaliser les mesures suivantes :

31. Préciser leur constitution

Il conviendrait de préciser dans les statuts ou dans le règlement que les Comités internationaux au terme de leur période d'organisation :

- a) recrutent leurs membres en nombre illimité par cooptation et peuvent éliminer au cours d'une réunion biennale les membres inactifs ;
- b) élisent leur Président au cours de ladite réunion ;
- c) tiennent leur réunion biennale dans le cadre de la Conférence biennale de l'ICOM.

Pour éviter un autonomisme total par rapport au Comité exécutif, celui-ci aurait pouvoir de procéder à la dissolution des Comités internationaux dont l'action serait inopportun ou insuffisante. Mesure extrême à laquelle il ne serait recouru qu'en cas d'extrême nécessité et après que toutes tentatives de conciliation auraient été faites.

32. Parfaire leur composition

Les meilleurs experts muséologues, accaparés par leurs tâches concrètes, parfois quelque peu jaloux de leur expérience, ne s'enrôlent pas volontiers dans des comités. Ils seront tentés de l'accepter s'ils sont assurés de se confronter à leurs pairs. Un recrutement d'un niveau élevé et d'une spécialisation adéquate est donc indispensable dès le départ.

(7) Les douze comités internationaux existant actuellement sont ainsi dénommés : 1) Musées de science et de technique ; 2) Musées d'histoire naturelle ; 3) Musées d'ethnographie et de folklore ; 4) Musées d'archéologie et d'histoire ; 5) Musées d'art et d'art appliqué ; 6) Musées d'enfants et activités concernant la jeunesse dans les musées ; 7) Education ; 8) Musées et industrie ; 9) Personnel (formation, statuts, échanges) ; 10 Techniques muséographiques ; 11) Administration ; 12) Relations extérieures.

Comme l'admet déjà la Commission pour le traitement des peintures, il pourrait être utile, exceptionnellement, dans la limite de cas particuliers et à titre consultatif seulement, que des experts scientifiques et techniques non professionnels fussent invités à participer à certaines séances des Comités internationaux ou de leurs commissions spécialisées.

33. Améliorer leurs conditions de travail

Les Comités dont l'effectif est nombreux sont le plus souvent d'un faible rendement, du fait de l'extrême division des responsabilités, jointe aux frais élevés qu'entraîne alors toute réunion. Pour pallier ces divers inconvénients, il conviendrait :

- a) que la réunion générale se fit à très peu de frais : objectif qu'on pourrait atteindre en retenant pour date celle de la Conférence biennale de l'ICOM, c'est-à-dire, au moment où le pourcentage de présences sera à coup sûr le plus élevé,
- b) que chaque Comité définit dans cette réunion générale, après consultation de l'organisation centrale, une tâche essentielle à réaliser si possible d'ici la prochaine réunion générale, c'est-à-dire, en deux années, faute de quoi ladite tâche serait reconduite.
- c) qu'il en confie l'exécution à une commission spécialisée, composée d'un petit nombre d'experts désignés par ses soins parmi ses membres "actifs" ou "associés" (future formule) de l'ICOM.
- d) que ces experts travaillent en liaison avec l'organisation centrale.
- e) que la mise en valeur des résultats fut faite dans une forme à débattre avec l'organisation centrale (mise en discussion d'un rapport, publication, etc.).

34. Intensifier leurs travaux

Des réalisations sont dues aux sections de la 1ère Conférence biennale, elles-mêmes l'émanation d'un bon nombre de Comités internationaux. Hors de ces circonstances, les Comités internationaux les plus actifs ont été : a) le Comité n°5 (Musées d'art et d'art appliqué), dont la Commission spécialisée consacrée au traitement des peintures, s'est réunie avec fruit à Londres (décembre 1948) et se réunira à Rome (décembre 1950) ; b) le Comité n°6 (Musées d'enfants et activités concernant l'enfance dans les musées), qui a dressé avec l'aide de Miss Brayton un premier répertoire des musées d'enfants et des activités concernant l'enfance dans les musées et qui rédige un manuel sur ce même sujet. Le Comité n°10 (Techniques muséographiques), l'un des derniers constitués,

se manifeste déjà en convoquant à Stockholm, pour le printemps prochain, une première commission spécialisée ayant à son programme l'éclairage artificiel, la construction des vitrines et l'exposition des textiles.

Des sujets de travail, essentiels et d'actualité, devraient être adoptés dès que possible par les autres Comités. A titre transitoire et en vue de la prochaine Conférence biennale (Londres, juillet 1950), le Bureau s'efforce de réaliser une coordination entre les Comités internationaux et les futures sections de ladite Conférence, sur la base des programmes communs. Il bénéficie pour cela de l'aide compréhensive du Comité britannique d'organisation.

Mais il serait bien nécessaire de mettre en place dès cette prochaine Conférence des dispositifs moins occasionnels. Il conviendrait de s'y préparer à distance, de manière à mettre en activité dès juillet 1950 le maximum de Comités internationaux, cela bien entendu dans la limite des possibilités matérielles.

35. Les faire bénéficier de mesures de réciprocité

A l'exemple des membres des Comités nationaux, les membres des Comités internationaux, "actifs" ou "associés" (future formule) bénéficieraient d'un service gracieux de toutes les publications de l'ICOM.

Tout récemment, ici encore, le Comité de rédaction de MUSEUM, sur proposition du représentant de l'ICOM, a décidé de faire attribuer un service gracieux de cette revue à tout Président de Comité international.

L'organisation centrale se ferait une règle de consulter le Comité intéressé avant d'engager toute action importante dans son domaine.

Au titre des tâches définies dans leur réunion générale bisannuelle, les Comités internationaux solliciteraient de l'ICOM l'octroi de subventions, accordées par cette organisation à la mesure des besoins et des possibilités. Il est en effet normal : a) que les Comités internationaux, à la différence des Comités nationaux, fonctionnent à l'aide de ressources d'origine internationale ; b) que l'ICOM en supporte la charge, en raison du caractère essentiel de ces tâches.

36. Leur donner haute conscience de leur mission

De tels Comités, et surtout leurs commissions spécialisées, sont les plus qualifiés, parmi les organismes de l'ICOM, pour accomplir des travaux de longue haleine, élargissant à l'échelle internationale, grâce aux concours venus de pays variés, l'expérience des spécialistes les plus autorisés, et d'où peut se dégager, non sans maintenir le nécessaire éclectisme des tendances, une sorte de doctrine internationale muséologique. Travaux qu'il convient de mettre en valeur, comme j'en discuterai ci-après.

4. PARFAIRE LA MISE EN VALEUR DES RESULTATS DE L'ICOM

Selon leur importance et leur nature, les résultats auxquels est parvenu l'ICOM du fait de l'activité de ses organismes et de leurs membres, peuvent être diversement utilisés. J'en examinerai les principaux moyens actuellement disponibles, non sans envisager les améliorations possibles.

41. ICOM NEWS

Comme lui en a donné licence le Comité exécutif, le Comité de rédaction envisage pour 1950 un perfectionnement d'ICOM NEWS, consistant :

- a) à mieux répondre aux exigences de l'actualité ;
- b) à l'obtenir au moyen d'un nouveau format et d'une nouvelle mise en page, permettant au besoin d'allonger la longueur du texte et palliant les inconvénients des différences de longueur entre les éditions anglaises et françaises ;
- c) à augmenter au besoin le tirage ;
- d) à ne pas accroître pour autant la dépense.

Ainsi serait-il donné suite aux informations et aux envois de matériel qui parviendront en nombre plus grand à la rédaction, du fait surtout de l'activité accrue des Comités nationaux et de l'augmentation du nombre des échanges.

On escompte d'un développement des notes et comptes rendus critiques sollicités de divers pays un ton plus vivant et varié.

42. Bibliographie muséologique

Il est indispensable qu'à l'exemple de la plupart des grandes disciplines scientifiques et technologiques, la muséologie dispose à nouveau, et sous une forme plus systématique, d'une bibliographie tenue périodiquement à jour. L'augmentation du nombre d'échanges et de comptes rendus réalisés à l'aide d'ICOM NEWS et les récents développements du Centre international de documentation muséologique permettront de s'acquitter de cette tâche dès 1950.

Il est envisagé que cette bibliographie aura pour caractéristiques essentielles :

- a) d'être muséologique, c'est-à-dire, d'écartier ce qui concerne proprement les disciplines scientifiques à la base des musées : histoire de l'art, histoire naturelle, etc., même s'il s'agit de publications de musées ;
- b) d'être sélective, c'est-à-dire, de ne retenir que l'essentiel de ce qui intéresse le progrès muséologique.

c) d'être annuelle, sous la forme d'un fascicule commodément indexé, du même format que celui de MUSEUM NEWS rénové.

43. MUSEUM

Depuis cette année, MUSEUM est dirigé par un Comité de rédaction dont l'un des 4 membres représente l'ICOM. La formule actuelle de cette revue publiée par l'Unesco est celle de numéros spéciaux :

Ces circonstances doivent permettre à MUSEUM de faire large place aux travaux de nos Comités internationaux et de leurs commissions spécialisées. Cela, selon les cas, sous la forme d'articles séparés, voire de groupes d'articles. Tel le n°3 de 1949, traitant du traitement des peintures et qui doit beaucoup aux activités de la Commission spécialisée de l'ICOM ; tel aussi le numéro prévu pour 1950, consacré à la muséologie d'histoire naturelle ; tel enfin le numéro à consacrer aux nouveaux édifices de musées, pour lequel un questionnaire de détection a déjà été diffusé auprès des Comités nationaux, et qui ne manquera pas d'entraîner une collaboration du Comité international n°10 (techniques muséographiques).

Une nouvelle rubrique doit prochainement assouplir cette formule de numéros spéciaux. Il s'agit d'actualités illustrées : photos, plans ou dessins, complétés d'un texte bref, concernant des réalisations récentes de toute nature et sans relation avec le programme principal du numéro. Des innovations intéressantes peuvent ainsi être diffusées sans retard et en dehors de toute planification. Les Comités nationaux et internationaux devraient avoir à cœur d'aligner une telle rubrique.

44. Manuels muséologiques

L'ICOM entend publier, si possible chaque année et au moins tous les deux ans, un manuel rédigé en anglais et en français, consacré à une question muséologique. Nous avons déjà mentionné le manuel en cours de rédaction par les soins du Comité n°6 et concernant les musées d'enfants et les activités concernant la jeunesse dans les musées. Le Comité n°10, déjà très dynamique, envisage la publication d'un manuel concernant des techniques muséographiques. Les autres comités devraient songer dès maintenant à l'éventualité de préparer des manuels sur les sujets de leur ressort.

45. Publications diverses

D'autres types de publications sont possibles : instructions, rapports, etc., cela sous la forme typographique ou polygraphique.

ICOM/3 - page 12
10 octobre 1949

En résumé, des possibilités importantes et variées sont dès maintenant offertes aux Comités nationaux et internationaux de l'ICOM pour la publication des travaux qui les intéressent. Il leur appartient d'utiliser ces possibilités.

CONCLUSION

Recruter un grand nombre de membres, accroître le rôle des Comités nationaux et internationaux, parfaire la mise en valeur des travaux accomplis : il semble que l'ICOM puisse atteindre ces objectifs sans vraiment modifier ses constitutions, bonnes à l'usage. A condition de choisir, parmi la multiplicité des tâches possibles, quelques tâches de première importance et de les mener à leur fin. A condition aussi d'intéresser tous ses membres à l'exécution et aux résultats. Les prochaines sessions du Comité exécutif et du Comité consultatif et la prochaine conférence biennale seront à cet égard d'importance essentielle. On ne saurait assez sérieusement les préparer.

—
[GEORGES SALLÉS]